Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP FLOOR DISINFECTANT 4-1GL

DIN ID # : 02483211

Numéro de la matière : CANRS128

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

**transport** enregistrés.

### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Ce produit est réglementé en vertu du Règlement sur les aliments et drogues de Santé Canada. Les avertissements présentés ci-dessous dans cette fiche signalétique (FS) sont conformes au Règlement sur les produits dangereux de 2015 du SIMDUT (SGH, Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques). Les exigences sur l'étiquetage et les avertissements d'un produit réglementé en vertu du Règlement sur les aliments et drogues de Santé Canada peuvent être différents de ceux liés à la communication des dangers du SGH.

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Apercu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	jaune
Odeur	plaisante

#### Classification SGH

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves Catégorie 1 Toxicité spécifique pour : Catégorie 2 certains organes cibles exposition unique (Inhalation)

### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger







Tête de mort sur deux tibias

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes par

inhalation.

#### Conseils de prudence **Prévention:**

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

#### Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

# Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1	>= 1 - < 5
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1	>= 1 - < 3

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître

seulement plusieurs heures plus tard. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15

minutes.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction

appropriés

: Jet d'eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Fumée

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection

particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Agents oxydants

#### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

# Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Il doit y avoir accès à de l'eau propre pour se rincer les yeux. Parmi les options : postes ou douches pour se rincer les yeux

ou flacons rince-œil contenant de l'eau pure.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement

après manipulation du produit.

# SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : jaune
Odeur : plaisante

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 6-7

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair

Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 1

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : non déterminé

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.01 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : 3.6 mm2/s (20 °C)

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Matières incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une

surexposition

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

alcool éthylique 64-17-5

### Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 Rat: > 300 - 2,000 mg/kg

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou

implicites

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Rat: > 0.5 - 2 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou

implicites

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Toxicité aiguë par : CL50 Rat: 0.054 - 0.51 mg/l

inhalation Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou

implicites

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 Rat: 930 mg/kg

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou

implicites

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Toxicité aiguë par : CL50 Rat: 0.054 - 0.51 mg/l

inhalation Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou

implicites

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 Rat: 930 mg/kg

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou

implicites

# Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Produit:**

Remarques: Irritant pour la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Produit:**

Classification: Risque de lésions oculaires graves.

Méthode: Données fournies par des tiers – Réelles ou implicites Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

# Cancérogénicité

Donnée non disponible

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

### **Produit:**

Voies d'exposition: Inhalation

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes. Remarques: Données fournies par des tiers – Réelles ou implicites

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

### Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

# Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons

Remarques: Très toxique pour les poissons.

Toxicité pour la daphnie et :

les autres invertébrés

aquatiques

Remarques: Très toxique pour les organismes

aquatiques.

### Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

## Potentiel de bioaccumulation

#### **Produit:**

octanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### **Produit:**

Information écologique : Donnée non disponible

supplémentaire

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

#### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Les déchets de pesticides sont extrêmement dangereux. L'élimination inadéquate des résidus de pesticides, de mélanges de pulvérisation ou de liquides de rinçage est une violation de la loi fédérale. Si ces déchets ne peuvent pas être

éliminés conformément aux instructions sur l'étiquette,

contactez votre agence provinciale de contrôle des pesticides ou de contrôle de l'environnement, ou le représentant du bureau régional du ministère de l'environnement en charge

des déchets dangereux pour obtenir conseil.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (MIXED QUATERNARY AMMONIUM CHLORIDES), 9, III

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (MIXED QUATERNARY AMMONIUM CHLORIDES), 9, III, MP: (QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BENZYL-C12-18-ALKYLDIMETHYL, CHLORIDES (RH))

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., (MIXED QUATERNARY AMMONIUM CHLORIDES), 9, III

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., (MIXED QUATERNARY AMMONIUM CHLORIDES), 9, III

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., (MIXED QUATERNARY AMMONIUM CHLORIDES), 9, III

#### **Transportation Notes**

Ce produit liquide ou toute fuite de ce produit liquide ne comportent aucun risque d'inhalation de brume ou d'aérosol en cas de transport. La classification du SGH relative au risque d'inhalation au travail (section 2 de la FDS) ne correspond pas au risque d'inhalation en cas de transport; il ne s'applique donc pas.

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

# SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS **TSCA** Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

# Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger



Tête de mort sur deux tibias



Danger pour la santé



Corrosion

Mention d'avertissement Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Nocif par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation.

Conseils de prudence

Prévention: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	1.1
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.